



for a living planet®

**FONDS MONDIAL POUR LA NATURE
WORLDWIDE FUND FOR NATURE (WWF)**

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL VISANT L'ACQUISITION DES :

**EQUIPEMENTS OPERATIONNELS ET DEFENSIFS
DES ECOGARDES**

**DATE DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES :
06 MARS 2026**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DEMANDES
DE RENSEIGNEMENTS : 20 MARS 2026**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES
23 MARS 2026, à 17 heures**

**APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL FOURNITURE DES EQUIPEMENTS
OPERATIONNELS ET DEFENSIFS DES ECOGARDES
POUR LE COMPTE DE WWF – PROGRAMME SALONGA
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**Reference : N° 2026/003/ WWF RDC/SALONGA/ACQUISITION DES EQUIPEMENTS
OPERATIONNELS ET DEFENSIFS DES ECOGARDES**

PARTIE I : PROCÉDURES ET DIRECTIVES RELATIVES À LA PRÉSENTATION DES OFFRES

1.0 Introduction

1.1. Transaction et financement.

World Wide Fund for Nature (WWF) est l'une des plus grandes organisations indépendantes de conservation de la nature dans le monde. WWF est une ONG internationale engagée dans la protection de l'environnement. Notre mission est d'arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et de construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités en République Démocratique du Congo (RDC), programme Salonga, WWF invite les entreprises à présenter une offre visant l'obtention d'un **marché à prix fermes et fixes.**

Le présent Appel d'offres a pour objet l'acquisition **des équipements opérationnels et défensifs des éco-gardes,** au profit de WWF RDC- programme Salonga.

Financement : L'acquisition de cet équipement est financée par l'UE.

L'acheteur de biens est World Wide Fund for Nature (WWF) ONG internationale engagée dans la protection de l'environnement.

Veuillez soumettre votre proposition en tenant compte des modalités figurant à la partie III intitulée « **Spécifications Techniques** ».

1.2. Politiques et directives imposées par les donateurs.

Les procédures d'acceptation des offres et de conclusion des marchés appliquées par WWF par suite du lancement de cet appel d'offres, ainsi que l'établissement des modalités de sélection des offres et les modalités des marchés, sont basées sur celles imposées par les donateurs ou édictées dans le manuel de procédures d'achat de WWF.

On rappelle aux fournisseurs qui préparent une offre que WWF et ses donateurs ont pour principe directeur d'optimiser au maximum leurs dépenses. Dans la mesure du possible, les soumissions sont sollicitées en régime de concurrence et en toute transparence. Tous les prix font l'objet d'un examen minutieux et (ou) d'une vérification formelle. Nonobstant toute autre disposition de cet appel d'offres, et dans tous les cas où il le juge nécessaire afin d'optimiser ses dépenses, WWF se réserve le droit, à sa seule discrétion, de rejeter toute offre ou d'en négocier les modalités.

1.3. Partie I.

La partie I, intitulée « Procédures et directives relatives à la présentation des offres », ne fait pas partie des ententes de sélection ni des marchés octroyés. Elle vise uniquement à renseigner les fournisseurs potentiels.

1.4. Définitions et intitulés.

La terminologie utilisée dans cette partie prend le sens précisé dans la section Définitions de la partie II intitulée « Modalités du contrat ». À moins d'être précisé autrement dans cet appel d'offres, toutes les durées indiquées sont en jours civils consécutifs. Les mots « appel d'offres » employés dans ce document désignent celui-ci dans son ensemble, y compris les pièces jointes. Tous les intitulés figurant dans le texte de l'appel d'offres, les sont pour des fins de référence seulement et ils ne modifient, ne limitent ni n'annulent en rien le contenu des dispositions.

1.5. Frais de préparation des offres.

Les fournisseurs potentiels ne sont aucunement obligés de préparer ou de soumettre une offre en réponse à Cet appel d'offres. S'ils le font, ils assument l'entière responsabilité du risque et des frais. WWF n'entend pas rembourser les frais engagés à ces fins. De même, WWF n'exige aucunement des frais à l'occasion du dépôt des appels d'offres.

1.6. Examen de l'appel d'offres.

Les fournisseurs potentiels ont l'entière responsabilité d'examiner minutieusement toutes les modalités de cet appel d'offres et de s'y conformer pleinement. Les fournisseurs potentiels qui refusent d'agir ainsi en assument pleinement le risque et les frais. Toute ambiguïté ou toute incohérence apparente entre les dispositions de cet appel d'offres ou entre celles-ci seront résolues au détriment du fournisseur s'il omet de demander des clarifications avant la sélection de son offre.

1.7. Probité et déontologie.

Dans toutes ses démarches d'approvisionnement, WWF s'efforce d'être conforme aux normes de déontologie professionnelle les plus élevées. Sa politique considère que la corruption et les pratiques frauduleuses doivent être strictement prohibées et ne sont, par conséquent, pas tolérées. En remettant leur offre, les fournisseurs potentiels s'engagent à respecter cette politique et à éviter l'apparence même de la possibilité d'une violation (voir annexe B de ce DAO - **Lettre de certification et d'engagement WWF.**

1.8. Langue.

Tous les documents soumis en réponse à cet appel d'offres, ainsi que toute correspondance associée à celui-ci, doivent être rédigés en français.

1.9. Etablissement des prix

Les prix resteront fermes et fixes durant toute la durée du marché, au regard de la validité de l'offre. Les prix doivent être hors taxes, WWF étant exonérée de taxe sur la valeur ajoutée et autres droits et taxes à l'importation. (Réf : Attestation d'Exonération à la Taxe sur la valeur Ajouté n°01/0072/DGI/2012, du 22 août 2012).

Pour les soumissions en dehors de la République Démocratique du Congo, l'offre Financière doit prendre en compte :

- ✓ Coût de transport (fret aérien),
- ✓ Coût de la souscription à la FERI
- ✓ Les frais connexes liés à l'importation, si existant.
- ✓ Assurance
- ✓ Incoterm : CIF

1.10. Disposition concernant la monnaie de l'offre

Les candidats doivent libeller leurs prix en Dollars Américains (USD). La monnaie de règlement est également le Dollar Américain (USD).

1.11. Modalité de paiement

Pour les soumissions Nationale

Le paiement sera effectué par virement sur le compte dont le Fournisseur indiquera les coordonnées dans ses relevés d'identités bancaires ; basé sur la présentation de la facture et un bon de livraison de bien.

Pour les soumissions Internationale

Le paiement sera effectué par virement sur le compte dont le Fournisseur indiquera les coordonnées dans ses relevés d'identités bancaires. Les conditions préférentielles de Paiement au WWF sont NET 30 après livraison. :

1.12. Livraison des matériels.

La livraison des matériels se fera à Kinshasa (RDC), au Bureau WWF DRC, 4630 avenue de la Science, Immeuble 365 Offices Bulding (Entrée D), Commune de la Gombe – Kinshasa République Démocratique du Congo.

Pour les Fournisseurs Internationaux (Hors de la DRC), la porte d'entrée sera l'Aéroport International de Ndjili.

1.13. Demandes de renseignements.

Les demandes de renseignements relatives à cet appel d'offres (ainsi qu'aux offres retournées) doivent être soumises par écrit et envoyées dans un délai suffisant avant la date limite de présentation des demandes de renseignements pour permettre à WWF d'y répondre adéquatement et en détails. Les demandes doivent être envoyées directement par courriel au Responsable d'approvisionnement & Logistique Salonga à l'adresse procurement@wwfdrc.org, en copie, alwanzo@wwfdrc.org, du 06 au 23 mars 2026. WWF n'est en aucun cas obligé de prendre connaissance de questions soumises en retard ni d'y répondre.

2.0. Procédure d'approvisionnement : Présentation d'une offre en régime de concurrence

2.1. Appel d'offres.

Cet appel d'offres constitue une invitation lancée à tous les fournisseurs potentiels **National & International** ayant les capacités technique et financière à soumettre des offres visant la fourniture de ce bien spécifiés dans ce document. Il est constitué d'une Page de couverture (1), de la Partie I - Procédures et directives relatives à la présentation des offres (2), de la Partie II - Modalités du contrat (3), de la Partie III – Spécifications Techniques (4), de l'Annexe A - Formulaire de présentation des offres et questionnaire (5), de l'Annexe B - Lettre de Certification d'engagement WWF. Toutes ces parties figurent à l'appel d'offres et en font partie intégrante.

2.2. Format et contenu des offres.

Toutes les offres doivent être remises sous forme écrite, rédigées en français, signées et datées par un employé autorisé par le soumissionnaire (l'original doit être signé à la main, les signatures numériques ou électroniques étant rejetées). Les soumissionnaires doivent utiliser le Formulaire de présentation des offres figurant à l'Annexe A de cet appel d'offres. Le Formulaire doit être rempli au complet et doit comprendre **tous** les renseignements exigés. (Remarque : Dans l'éventualité d'une variation entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire a préséance et le total est corrigé en multipliant le prix unitaire par la quantité précisée). Le Formulaire combine la proposition technique et la proposition financière en un même document. Si l'offre est remise par la poste et en mains propres, le Formulaire de présentation des offres, ainsi que tous les documents qui l'accompagnent, doivent constituer un original.

2.3. Validité des offres

Les offres sont valables durant au moins soixante (60) jours suivant la date limite de présentation des offres. Toute fois une mise à jour sera demandée aux fournisseurs au cas de besoin.

2.4. Réception des Offres.

Les fournisseurs potentiels pourront envoyer leurs offres par courrier électronique, en main propre et/ou la faire tenir par un porteur :

1. Dépôt physique des offres

Bureau National du Programme WWF en RDC

4630, avenue de la Science
Immeuble 365 Offices Building (Entrée D)
Commune de la Gombe – Kinshasa
République Démocratique du Congo

Les documents physiques de l'offre doivent être placés dans une enveloppe scellée et avec la mention « ORIGINAL », reprenant la référence de l'offre ci-après :

APPEL D'OFFRES : N° 2026/003/ WWF RDC/SALONGA/ACQUISITION DES EQUIPEMENTS OPERATIONNELS ET DEFENSIFS DES ECOGARDES

2. Par courriel électronique au

procurement@wwfdrc.org,

L'Object de ce message : N° 2026/003/ WWF RDC/SALONGA/ACQUISITION DES EQUIPEMENTS OPERATIONNELS ET DEFENSIFS DES ECOGARDES

Une fois reçues, les offres seront conservées en sécurité et gardées intactes. Des efforts raisonnables seront faits afin de les protéger contre la perte ou les altérations. À noter que le contenu des offres pourrait être divulgué aux agences partenaires de WWF ainsi qu'à son donateur.

Les offres ne peuvent être altérées, corrigées ou retirées après la date limite de réception des offres, sauf si WWF, à sa discrétion, autorise la correction d'erreurs de calcul et de transposition ou autres erreurs d'écriture ou fautes mineures, cela dans les cas où WWF juge de prime abord que ces erreurs peuvent être corrigées de façon concluante. Mis à part les erreurs précisées ci-avant, aucune erreur alléguée par un soumissionnaire ne pourra être corrigée après la date limite de réception des offres.

2.5. Évaluation des offres.

Les offres reçues seront ouvertes en **séance restreinte** dans une commission ad -hoc composée de membres de WWF RDC, à partir du 24 mars 2026. Celle-ci examinera les réponses du soumissionnaire au formulaire à l'Annexe A et les documents joints à l'Appel d'Offre. Les décisions de la commission seront prises en toute transparence, sur base des critères édictés dans cet appel d'offres, et ne souffriront d'aucune ingérence extérieure. La commission sera souveraine.

L'évaluation des offres par la commission sera effectuée au moyen d'un processus à trois étapes, notamment :

- ✓ Contrôle administratif,
- ✓ Evaluation des offres techniques
- ✓ Evaluation des offres Financières

Critère d'évaluation : Prix et qualité par le biais d'une notation

Attribution de marché : Cumule de note Technique et Financière la plus élevée. (30 points +70 points = 100 points)

a) Etape 1 : Contrôle administratif :

L'évaluation à cette étape portera sur les critères suivants qui permettront à WWF de déterminer la conformité de l'offre aux termes et conditions de forme du DAO. Les mentions ci – après seront utilisées : si document présenté, la mention = **Oui**, et si non, la mention = **Non**

Seuls les soumissionnaires ayant présenté la totalité des documents (oui = 100 %), seront admis à l'évaluation technique :

N°	Documents/éléments requis	Mention
1	Confirmation écrite du soumissionnaire, autorisant le signataire de l'Offre à engager le Soumissionnaire,	
2	Formulaire Questionnaire du fournisseur dûment Rempli et signé, (Annexe A)	
3	Certificat d'engagement dûment signée WWF (Annexe B)	
4	L'offre est soumise sous plis fermé sans aucune mention, sur l'enveloppe extérieure, permettant d'identifier le soumissionnaire (par exemple le nom de la compagnie, le logo ou tout autre signe ne doivent pas apparaître sur l'enveloppe extérieure). Voici les seules mentions qui doivent être reprises sur l'enveloppe extérieure : APPEL D'OFFRES : N° 2026/003/WWF - RDC/SALONGA/ACQUISITION DES EQUIPEMENTS OPERATIONNELS ET DEFENSIFS DES ECOGARDES	
5	Présentation de la copie Identification National – ou équivalent de votre pays	
6	Présentation de la copie Registre de Commerce et de crédit Immobilier (RCCM) ou équivalent de votre pays	
7	Présentation Copie Numéro impôt (NIF) ou équivalent et Attestation fiscale à jour	
8	Présentation Affiliation CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale) ou équivalent de votre pays	
9	Présentation de Relevée d'identité Bancaires (RIB),	
10	Présentation des Comptes audités des trois dernières années, certifié par un cabinet d'audit reconnu, (2023, 2024 et 2025),	

b) Etape 2 : Evaluation Technique :

La deuxième étape examinera la compétence technique du soumissionnaire (« proposition technique »)
Selon les principaux critères d'évaluation suivants :

- **Conformité aux exigences relatives aux spécifications techniques**, pour que WWF puisse Établir qu'une offre est conforme, ses caractéristiques techniques doivent être conformes aux spécifications techniques de la partie III.
- **Capacité à livrer les équipements – type paramilitaire**
Pour que WWF puisse établir qu'un soumissionnaire est capable de délivrer les équipements à Kinshasa, ce dernier doit donner dans son offre toutes les indications permettant d'évaluer : Preuve des anciennes livraisons, *les documents d'exportation vers la RDC (Airwaybill, BL, liste de colisage, Facture commerciale)*
- **Autorisation de commercialiser des équipements Type paramilitaire**
Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils détiennent des autorisations de commercialisation des équipements types Paramilitaires dans leurs pays respectifs.

EVALUATION TECHNIQUE

N°	Critères d'évaluations	Note Max 30 pts
1	Conformité aux exigences relatives aux caractéristique techniques (un Soumissionnaire ayant proposé une offre avec les caractéristiques techniques conformes aux spécifications techniques de la partie III recevra 10 points, sinon, le soumissionnaire recevra la note zéro)	5
2	Capacité à livrer les équipements à Kinshasa , 10 pts seront octroyés aux Soumissionnaires qui attesteront leurs capacités à livrer les équipements à Kinshasa, en annexant deux anciens dossiers d'exportation vers la RDC. (1 dossier : (Contrat, Airwaybill ou BL, Liste de colisage, Facture commerciale) =5 pts) Pour le Nationaux : 1 dossier (Contrat ou bon de commande, Facture, Bordereau de Livraison) = 5 pts	10
3	Autorisation de commercialiser des équipements Type Paramilitaire , 10 pts seront octroyés aux soumissionnaires ayant annexé dans leurs offres, les autorisations légales nécessaires pour commercialiser les équipements types militaires.	15
Total		30

c) Etape 3 : Evaluation Financière :

L'évaluation des offres financières seront faite sur la base de l'optimisation des dépenses plutôt que sur le prix le plus bas. Elle tiendra également compte de délais de livraison

- ✓ **Prix : 60 points**
- ✓ **Délais de livraison : 10 points**
- WWF procédera de la façon suivante pour calculer le pointage total lié au prix : **(prix le plus bas x 60) / prix en considération.**
- WWF procédera de la façon suivante pour calculer le pointage total lié au délai de livraison : Toute offre de délai de livraison inférieure ou égal à 10 Jours obtient une note maximale de 10 points.
Toute journée de délai supplémentaire entrainera une réduction de 1 points jusqu'à un maximum de réduction de 10 points.

Il faut noter que la mise en concurrence sera repartie par zone de soumissions ;

- ✓ Les offres financières Nationales
- ✓ Les offres financières Internationales

Le soumissionnaire sélectionné sera celui dont l'offre aura été jugée conforme au contrôle administratif, éligible à L'évaluation technique et qui aura obtenu le score total le plus élevé en considération le délai de livraison et le prix.

2.6. Amendements.

À Tout moment, si WWF juge que les modalités de cet appel d'offres doivent être modifiées substantiellement avant la date et l'heure limites des offres, il publiera un amendement écrit à l'intention des soumissionnaires. Aucune déclaration verbale de qui que ce soit ne peut, en aucun cas, modifier ou autrement influencer les modalités de l'appel d'offres et le cas échéant, aucun soumissionnaire ne doit juger de telles déclarations valables.

Pour laisser aux soumissionnaires un délai raisonnable pour prendre en compte l'amendement dans la préparation de leurs offres, WWF peut, à sa discrétion, reporter la date limite de la remise des offres.

2.6. Négociation itérative ou subséquente au lancement de l'appel d'offres.

Aucune négociation ne sera menée avec les fournisseurs potentiels au sujet des aspects fondamentaux du marché, en particulier au sujet des prix. Néanmoins, WWF se réserve le droit, à sa discrétion, d'exiger des renseignements additionnels de la part des fournisseurs potentiels en vue de clarifier certains aspects des propositions et pour apporter des changements non fondamentaux au marché si celles-ci sont en faveur des programmes de WWF.

2.7. Prolongations des dates de validité des offres.

Quand cela s'avère nécessaire et approprié en fonction des circonstances, WWF peut exiger par écrit que les soumissionnaires prolongent la date de validité de leur offre. Les soumissionnaires qui s'y refuseront verront leur offre disqualifiée. Conformément au paragraphe 2.8 ci-dessous, les soumissionnaires qui accordent une prolongation n'ont généralement pas l'autorisation et n'ont pas besoin de modifier leur offre, mis à part la date de validité.

2.8. Responsabilités.

Pour conclure un marché, les soumissionnaires retenus devront prouver, à la satisfaction de WWF, que leur entreprise est responsable en ce qui concerne la transaction précisément décrite dans cet appel d'offres. Pour être jugée responsable, l'entreprise doit (1) avoir, ou avoir la possibilité d'obtenir, un personnel, des ressources financières, de l'équipement et du matériel adéquats permettant d'exécuter le marché, (2) pouvoir se conformer au calendrier de livraison imposé ou proposé et (3) démontrer un rendement passé, des principes déontologiques d'affaires et une intégrité satisfaisante. WWF se réserve le droit d'exiger des renseignements additionnels pertinents à cette question à n'importe quel moment avant de sélectionner une entreprise.

2.9. Rejet ou acceptation d'une offre.

WWF n'est pas tenu d'accepter l'offre la moins coûteuse ou toute autre offre et il se réserve le droit d'accepter n'importe quelle offre en tout ou en partie et de rejeter n'importe quelle offre ou toutes les offres. Les offres peuvent être rejetées dans les circonstances suivantes, sans s'y limiter : (1) le fournisseur n'est pas autorisé à soumissionner en raison de critères imposés par les lois, règlements ou politiques d'approvisionnement des donateurs, (2) l'offre n'est pas accompagnée des documents à l'appui précisés dans le Questionnaire, (3) l'offre ne répond pas substantiellement aux modalités, aux conditions et aux spécifications de l'appel d'offres et (4) l'offre n'est pas conforme de manière générale. La décision de l'acheteur au sujet du rejet possible ou effectif d'une offre étant inadmissible ou potentiellement inadmissible ne peut être mise en doute par les fournisseurs dont les offres ne sont pas intégralement recevables.

WWF enverra un avis de sélection au(x) soumissionnaire(s) retenu(s).

WWF n'est pas juridiquement lié par des avis de sélection émis par suite de cet appel d'offres avant qu'un marché ne soit dûment conclu et exécuté avec le(s) soumissionnaire(s) sélectionné(s).

WWF notifiera également le(s) soumissionnaire(s) non retenu(s) par courriel électronique

PARTIE II : MODALITÉS DU CONTRAT

Les modalités des ententes de sélection et contrats (marchés) conclus par suite de cet appel d'offres seront basées sur le modèle de WWF au moment de l'attribution.

PARTIE III : DESCRIPTION & SPECIFICATION TECHNIQUE DES BIENS

Chaque article coté devra être lié à son image et une description de sa fabrication, pour faciliter l'appréciation qualitative.

3.1. Caractéristiques et quantités**LISTE DES EQUIPEMENTS**

NO.	Désignation et travaux	Unités	Quantité
1	PANTALON STYLE F1 KAKI SATIN	Pcs	200
2	VESTE STYLE F1 KAKI SATIN	Pcs	200
3	CHAPEAU JUNGLE	Pcs	70
4	GOURDE 1L + HOUSSE MOLLE+ quart	Pcs	70
5	CEINTURON NYLON	Pcs	70
6	COMBAT BOOTS - NOIR	Pcs	70
7	Chest Rig compact sable	Pcs	70
8	Moustiquaire de tête 300	Pcs	70
9	CEINTURON TYPE FAMAS	Pcs	70
10	PULLOVER TYPE MILITAIRE VERT	Pcs	70
11	Combat BERGHAUS 80L	Pcs	70
12	Sac etanche de 80 L	Pcs	70
13	BERETS VERTS STURM	Pcs	70
14	Chemise UBAS CE	Pcs	125
15	PONCHO	Pcs	70
16	Salopette bleue	Pcs	125
17	Pantalon STRYKE rangers green	Pcs	125
18	Chemise STRYKE rangers green	Pcs	125
19	HAMAC	Pcs	70
20	SAC DE COUCHAGE LEGER	Pcs	70
21	MATELAS MOUSSE	Pcs	70

NO.	Désignation et travaux	Unités	Quantité
22	BACHE 3X4M KAKI	Pcs	70
23	PARACORDE L 15 mètres diamètre de 5mm	Pcs	70
24	T-SHIRT COTON KAKI	Pcs	125
25	MI-BAS COTON KAKI	Pcs	125
26	TENTE AUTOMATIQUE 2 places	Pcs	30
27	Utlity PAK	Pcs	20
28	Push pack Daily deploy	Pcs	10
29	COUTEAU le Bivouac	Pcs	70
30	Boussole type silva	Pcs	50
31	Chaussures de sport et terrain LOWA	Pcs	70
32	Chaussette de sport longue type football	Pcs	125
33	Short de sport	Pcs	125
34	Tee shirt de sport	Pcs	125
35	Ballon de foot	Pcs	2
36	Ballon de volley ball	Pcs	2
37	Serviette éponge XL	Pcs	70
38	Kit premier secours	Pcs	30
39	Brancard filet	Pcs	12
40	Lunettes de protection	Pcs	30
41	TENTE D'URGENCE 6M x 4M - avec 12 lits de camps	Pcs	6
42	Sacs d'entraînements pour bâton et pied/poing	Pcs	10
43	Tri-Fold jaune X10	Pcs	20
44	Tri-Fold rouge entraînement X10	Pcs	5
45	Etui rigide Tri-Fold et Scarab	Pcs	10
46	Paires de chaussures sport et terrain Lowa	Pcs	250

NO.	Désignation et travaux	Unités	Quantité
	Gillet Kaki couleur noir (Taille XL, L, S)	Pcs	5

Merci de soumettre par bâtiment comme classé ci-dessus.

3..2. Model Bordereau de prix

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT en USD	Prix Total HT en USD	Image	Composition technique
Délais de livraison					
Coût de fret					
Cout FERI					
Assurance					
Autre frais si existant					

Noms :

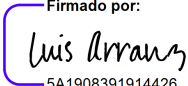
Titre :

Signature de la personne habilitée :

Fait à Kinshasa, le 06/03/2026

Luis ARRANZ

Firmado por:



5A1908391914426...

Senior Director – Salonga

ANNEXE A : QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR

IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR	
Dénomination légale de la Société :	
Nom complet de la personne contact :	
Titre de la personne contact :	
Adresse complète de la Société :	
Téléphone :	
Facsimile :	
E-mail :	
Web site :	
Coordonnées complètes pour la Facturation : (si différentes de l'adresse De la Société)	
Société Mère (si applicable) :	
Coordonnées de la Société Mère :	
Associés, Filiales, Représentations à L'Etranger (si applicable) :	
Secteurs d'activités :	
Date d'établissement en RDC :	
Nombre d'employés permanents :	
VALIDITE DE L'OFFRE	
Insérer la durée de validité de l'offre ici :	
(Note importante : Ne pas confondre avec délai de livraison. La durée de validité exigée par WWF est d'au moins 90 jours. Une durée de validité de moins de 90 jours sera rejetée par WWF)	
NUMEROS DE REGISTRE DE COMMERCE ET IDENTIFICATION NATIONALE (joindre documents)	
NUMERO D'IMPOT (Joindre l'attestation de déclaration d'impôts)	
COORDONNEES BANCAIRES	
SERVICES ET SUPPORT APRES VENTES	

Votre société peut-elle fournir la garantie constructrice pour les biens ?**Merci de décrire brièvement comment les garanties sont honorées pour les biens**

Banque :	
Adresse de la Banque :	
Numéro du compte :	
Intitulé :	
Code SWIFT/ABA :	

REFERENCES : SOCIETES ET INSTITUTIONS A CONTACTER POUR INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Référence 1 :**

- **Société/organisation :** _____
- **Nom de la personne contact :** _____
- **Numéro de téléphone :** _____
- **Adresse courriel :** _____

Référence 2 :

- **Société/organisation :** _____
- **Nom de la personne contact :** _____
- **Numéro de téléphone :** _____
- **Adresse courriel :** _____

Référence 3 :

- **Société/organisation :** _____
- **Nom de la personne contact :** _____
- **Numéro de téléphone :** _____
- **Adresse courriel :** _____

Note importante : Annexer la copie de trois contrats ou bons de commandes signés et cachetés par les deux parties (vous et WWF ou une autre organisation) concernant les marchés similaires.

SERVICES ET SUPPORT APRES-VENTES
Votre société peut-elle fournir la garantie-constructeur pour les biens ?
Merci de décrire brièvement comment les garanties sont honorées pour les biens
Quels sont les types de services après-ventes offerts
CERTIFICATION DE DISTRIBUTION <i>(Joindre si disponible copie agrément de distribution, licence du fabricant, etc.)</i>

Signature :

Date :

Noms :

Fonction :

ANNEXE B :

LETTRE DE CERTIFICATION ET ENGAGEMENT WWF

Je, personne physique dont la signature figure ci-dessous, suis entièrement autorisé(e) à engager l'entreprise et je déclare que tous les renseignements fournis avec cette offre ou dans le cadre de cet appel d'offres sont exacts, véridiques, complets et à jour.

En cas de réception d'un avis de sélection, je m'engage à exécuter le marché. Je reconnais qu'un désistement après l'avis de sélection pourrait conduire à la radiation de ma société de la liste de fournisseurs pré-qualifiés de WWF et/ou de marchés futurs avec WWF.

Par ailleurs, je certifie ne recourir à aucun acte de corruption ou de trafic d'influence dans le cadre de ce marché.

Je reconnais qu'en cas de soupçon avéré ou de preuve d'une quelconque pression de nature corruptive ou la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) par le fournisseur à un membre du personnel de WWF ou un membre de la commission d'évaluation en vue d'influencer le processus de sélection, le WWF a la faculté de rejeter mon offre dès la survenance des faits ou à partir du moment où le WWF a la certitude des griefs reprochés.

Je reconnais qu'aucun agent de WWF ni aucun membre de la commission ne pourrait prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent appel d'offres.

Dans l'éventualité où je subirais de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de WWF ou membre de la commission, des pressions de nature corruptive, je suis tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès de la Directrice des Finances et/ou Directeur National de WWF.

SIGNATURE : _____ **DATE :** _____

NOM ET TIRE (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE) : _____

***** Apposez vos initiales au bas de chaque page de l'offre présentée *****